

**COMPTE-REDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2014**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M BORYCKI Gérard le plus âgé des membres du conseil, suivant la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant Maurice MAILLET.

Présents : Mmes ALLEGRE Annie, BARRERE Marie-Pierre, LARDET Virginie, MM ALLEGRE Marcel, BARBIER Nicolas, BIZOT Jean-Sébastien, DELALEUX Sébastien, DROUIN Pierre, MARCHON Pierre

Absents excusés : Mme DUCHENE Marie-Thérèse (procuration donnée à Mr ALLEGRE Marcel.)

Secrétaires de séance : Nicolas BARBIER **Assesseurs :** Mme LARDET Virginie et M. MARCHON Pierre

QUESTION n°1 : ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MAILLET maire sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer : Mmes ALLEGRE Annie, BARRERE Marie-Pierre, DUCHENE Marie-Thérèse, LARDET Virginie, MM ALLEGRE Marcel, BARBIER Nicolas, BIZOT Jean-Sébastien, BORYCKI Gérard, DELALEUX Sébastien, DROUIN Pierre et MARCHON Pierre dans leurs fonctions de conseillers municipaux. M. BORYCKI Gérard, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire. M. BORYCKI a donné lecture d'un discours (ci-joint).

M. BORYCKI, après avoir donné lecture de l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales, demande qui est candidat aux fonctions de maire.

M. ALLEGRE Marcel se déclare candidat, le président de séance constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat. procède alors aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Élection du maire : Premier tour de scrutin. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11 ; bulletins blancs ou nuls : 0 ; suffrages exprimés : 11

M ALLEGRE Marcel, ayant obtenu 11 voix a été proclamé maire, et a été installé.

M ALLEGRE Marcel a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

QUESTION n°2- OUVERTURE DES POSTES D'ADJOINTS

M. ALLEGRE rappelle que le nombre d'adjoints nommés ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal (art L2122-1 et 2122-2 du CGCT) soit 3 postes maximum. M. ALLEGRE propose d'ouvrir 2 postes d'adjoints.

QUESTION n° 3 – ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, Il est procédé au déroulement du vote.

➤ **Election du Premier adjoint aux Travaux et à la Voirie :** M. BORYCKI se déclare candidat. Le maire constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat procède à l'élection. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : nombre de bulletins : 11 ; bulletin contre : 1, bulletin blanc : 1 ; suffrages exprimés : 9

A obtenu : M. BORYCKI : 9 voix

M BORYCKI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

M. BORYCKI est délégué suppléant à la CCVC

➤ **Election du Second adjoint aux finances et l'administration générale :** Mme ALLEGRE Annie se déclarant candidate et étant la seule, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : nombre de bulletins : 11 ; bulletins blancs ou nuls : 0 ; suffrages exprimés : 11

A obtenu : Mme ALLEGRE Annie : 11 voix

Mme ALLEGRE Annie ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} adjoint et immédiatement installée. Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

M. ALLEGRE informe qu'une délégation sera donnée à M. Pierre DROUIN par arrêté municipal pour l'aménagement et l'environnement.

A l'issue de ces votes, M. ALLEGRE prononce un discours pour sa prise de fonctions (document ci-joint).

Informations diverses : La date du nettoyage de printemps du village est fixée au samedi 5 avril à 9h.

Le départ se fera à l'école : un café sera servi à 8h30. Retour vers 11h00 puis RDV à la mairie où un pot sera offert.

Fin de la séance à 10h10

Le secrétaire



Le Maire



Discours de M. BORYCKI

Merci M. le Maire, je prends donc la présidence de ce 1^{er} conseil municipal après les élections municipales du 23 mars. Le 1^{er} point de l'ordre du jour de ce conseil consiste en l'élection de notre nouveau maire. Après son élection, je lui transmettrai donc la présidence pour la suite du déroulement.

Avant de poursuivre, je souhaite remercier les conseillers sortants pour les activités qu'ils ont déployées pendant leur mandat. A Mme Scoupe, à M. Maillet, à M. Porte, je souhaite bonne santé et longue vie. A Cécile Montador et Robert Perez, beaucoup de succès dans leurs activités.

Bravo aux conseillers qui vont renouveler leur mandat et félicitations aux nouveaux conseillers qui vont prendre des responsabilités au sein du conseil

Maintenant, je vais prendre quelques instants (pas trop longs) pour tenter de tirer quelques enseignements des périodes que nous avons vécues ces dernières années, sur le plan municipal et communal : tout d'abord nous avons vécu une campagne électorale calme et sans problèmes, les deux listes en présence ayant évité toute polémique et dérapage, et il faut les en remercier.

Je forme des vœux pour qu'un état d'esprit semblable puisse prévaloir pendant la mandature qui commence. Il est naturel qu'il y ait éventuellement des positions différentes à propos des questions municipales, mais ce n'est évidemment pas une raison pour que cela dégénère en polémiques stériles, en petites phrases sibyllines, en attaques personnelles ou en rumeurs infondées qui polluent l'atmosphère dans le village et font perdre de l'efficacité.

Des discussions peuvent évidemment avoir lieu, pour peu que l'on soit de bonne foi et sans arrière-pensées, sur la base de vrais arguments.

Chacun doit se dire qu'un programme vient d'être adopté lors de l'élection, et qu'au delà, ce qui compte, c'est l'intérêt du village.

J'espère que ce message sera entendu par tous.

Discours de M. ALLEGRE,

Mesdames, Messieurs,

Le 23 mars dernier, les électeurs de la commune nous ont accordé leur confiance, approuvant, par la même occasion, le programme que nous leur avons soumis lors de la campagne électorale.

Notre première tâche a été accomplie ; il s'agissait de nous organiser d'abord en désignant le maire puis les adjoints, qui constituent le bureau municipal. Il nous reste à nous répartir dans les différentes commissions à créer, dont le rôle ne doit pas être négligé dans la mesure où elles préparent les délibérations de notre assemblée. J'attache beaucoup d'importance aux travaux de ces instances spécialisées ; la qualité de leurs travaux et de leurs propositions détermine la pertinence et la fiabilité des décisions que nous prendrons.

Je voudrais tout d'abord remercier notre doyen d'âge M. BORYCKI pour la manière dont il s'est acquitté de sa présidence à l'ouverture de cette réunion ; puis vous remercier tous de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant maire de la commune et donc à la présidence de cette assemblée.

Assisté de mes adjoints, je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres, lors des réunions, mais aussi dans notre bulletin municipal et dans toutes les démarches faites au nom de la commune.

En tout état de cause, qu'elle que soit notre conviction, le seul souci qui doit nous animer, est le développement de la commune et le bien-être de ses habitants.

Pour ce qui est des projets que nous mettrons en œuvre, ils émanent de notre programme électoral, et, sauf difficultés majeures, imprévisibles, souvent liées au financement, il faudra s'y conformer. Les engagements pris devant les électeurs doivent être tenus.

Il va sans dire que nous ne pourrons pas tout faire en même temps.

Quant à la méthode, il s'agit là de notre comportement en tant qu'élu, je souhaite, qu'indépendamment des fonctions qui nous distinguent, nous exercions notre mandat en restant très proches des habitants. Nous sommes désormais les représentants de tous les Frémillons.

Dans le même ordre d'idées, il nous faudra encourager et soutenir la vie associative. Les associations constituent un relais indispensable à l'action municipale. Leurs revendications peuvent alimenter nos débats et susciter la mise en œuvre de nouveaux projets. S'ajoute à cela, que leurs activités nous rapprochent de la population.

Dans l'immédiat, je vous propose de recenser nos possibilités financières, de distinguer celles qui sont immédiatement mobilisables pour réaliser les projets que nous voudrions voir aboutir à court ou moyen terme.

Dans six ans nous serons jugés sur ce que nous avons fait, mais aussi sur ce que nous aurions pu faire. En bonne démocratie, la sanction est électorale. Je souhaite qu'elle soit positive, fondée sur un bilan solide.

Le conseil municipal est en place avec son bureau. Nous sommes en ordre de marche.

Nous avons un bon programme et partageons la même volonté de le voir aboutir.

Alors, au travail.